

Objet : Championnats par Equipes Seniors 2024

Aix en Provence, le Mardi 21 Novembre 2023

Mesdames, Messieurs les Présidents et Responsables Sportifs,

Après les Championnats Seniors Plus et Jeunes, c'est avec grand plaisir que nous vous faisons parvenir toutes les informations concernant le Championnat Régional Seniors par Equipes 2024 de la Ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Sommaire Interactif

| | | |
|---|---|---|
| <u>ORGANISATION DU CHAMPIONNAT</u> | <u>PHASE PRÉLIMINAIRE</u> <u>PHASE FINALE</u> | <u>DÉROULEMENT DES RENCONTRES</u> |
| <u>REPORT DE RENCONTRE</u> | <u>COURTS</u> <u>JUGE-ARBITRE D'EQUIPES</u> <u>TEN'UP</u> | <u>CLASSEMENTS</u> <u>JOUEUR ND</u> <u>DEMANDE DE RECLASSEMENT</u> |
| <u>COMPOSITION DES ÉQUIPES</u> | <u>RÈGLES IMPORTANTES</u> <u>BONIFICATION MATCH DE DOUBLE</u> <u>FORAITS</u> | <u>GUIDE INSCRIPTIONS ÉQUIPES</u> |
| <u>RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE PACA</u> | <u>CONSEILS POUR LA SAISIE DE LA FICHE ÉQUIPE</u> | <u>LICENCES</u> |

Organisation du Championnat

L'affectation des équipes de la saison 2024 dans les différentes divisions est le résultat des montées/descentes de la saison 2023. L'organisation et la structuration du Championnat Senior restent inchangées.

Le Championnat Régional 2024 (Dames et Messieurs) compte 4 divisions :

- DQDN4 (Hommes) / DQDN3 (Femmes)
- R1
- R2
- R3

Le détail des montées/descentes du Championnat Régional sera envoyé à la fin des inscriptions et avant le début des rencontres.

Les Championnats Départementaux compteront plusieurs divisions suivant l'organisation adoptée par chacun des Comités Départementaux.

Informations complémentaires :

- Tout sera fait pour limiter au maximum le kilométrage des équipes, tout en tenant compte de l'équité sportive du championnat. Pour les divisions les plus basses, les déplacements seront réduits au maximum. Nous veillerons également à ce qu'un club ne reçoive pas trop de rencontres simultanément le même dimanche.
- La DQDN4 Hommes est qualificative pour le Championnat de France 2025. La Ligue de Provence-Alpes-Côte d'Azur disposera de 4 places attribuées à l'équipe 1ère de chacune des 4 poules.
- La DQDN3 Femmes est qualificative pour le Championnat de France 2025. La Ligue de Provence-Alpes-Côte d'Azur disposera de 3 places attribuées à l'équipe 1ère de chacune des 3 poules.
- Le Championnat DQDN suivant une réglementation spécifique, un autre courrier sera communiqué en conséquence.
- Les finales du Championnat Régional pourront se disputer sur les sites d'Aix, de Toulon ou de Nice.

Afin de permettre une bonne organisation du Championnat, nous souhaitons que le capitaine de l'équipe visiteuse prenne contact avec son homologue de l'équipe visitée, **au plus tard trois jours avant la rencontre.** Cette démarche a pour but d'éviter avant tout la gestion de difficultés de dernière minute.

Phase préliminaire

| Journée | Phase préliminiare |
|---------------|--|
| 1 | Dimanche 10 Mars 2024 |
| <i>Report</i> | <i>Samedi 16 Mars 2024</i> |
| 2 | Dimanche 17 Mars 2024 |
| <i>Report</i> | <i>Samedi 23 Mars 2024</i> |
| 3 | Dimanche 24 Mars 2024 |
| <i>Report</i> | <i>Samedi 30 Mars 2024</i> |
| 4 | Dimanche 31 Mars 2024 |
| <i>Report</i> | <i>Samedi 6 Avril 2024</i> |
| 5 | Dimanche 7 Avril 2024 |
| <i>Report</i> | <i>Samedi 13 Avril et Dimanche 14 Avril 2024</i> |

Phase finale

Les compétitions dont les phases qualificatives se sont déroulées par poules et qui sont suivies d'une phase finale, verront cette phase finale organisée sous forme d'un tableau en ligne établi en fonction des règles du document « montées / descentes 2024 ».

La moitié des têtes de série (1 à n) sera placée en fonction du classement général de la division (points, matchs average, set average, jeux average). En cas d'égalité, la commission compétente procédera à un tirage au sort.

Pour les équipes restantes, la commission compétente organisatrice du championnat procédera à un tirage au sort des autres équipes pour le placement dans le tableau final.

Pour un tableau se déroulant sur 2 tours, les têtes de série 1 et 2 recevront en ½ Finale. Pour un tableau se déroulant sur 3 tours ou plus, la commission compétente équilibrera les réceptions entre les différentes équipes.

Pour rappel, les finales pourront se jouer sur les sites d'Aix-en-Provence, Toulon ou Nice.

Le lieu sera déterminé au plus tard 6 jours avant la finale, conformément à la réglementation en vigueur.

Une autre pièce jointe donne le détail des règles de montées/descentes pour la saison 2024.

Déroulement des rencontres

Dans toutes les divisions régionales et départementales :

- **Format des rencontres** : 4 simples et 2 doubles (4 joueurs au minimum pour disputer la rencontre, les joueurs de simple ont le droit de jouer le double).
- **Format des simples** : F1 (3 sets à 6 jeux).
- **Format des doubles** : F4 (2 sets à 6 jeux, point décisif (NO AD), 3ème set = Super jeu décisif à 10 points).
- **Ordre des parties** : S4 – S2 puis S3 puis S1 et D2 – D1.
- Une victoire en simple attribue **1 point** à l'équipe gagnante.
- Une victoire en double attribue **1 point** à l'équipe gagnante.

- En cas d'égalité de points lors d'une phase se déroulant par poules, la rencontre se solde par un résultat nul.

- En cas d'égalité de points entre deux équipes lors d'une rencontre disputée par élimination directe, une partie de double est disputée. Celle-ci se déroule en un super jeu décisif à 10 points et se joue quinze minutes après la fin des doubles. Chaque équipe de double est composée à partir de la liste des joueurs figurant sur la fiche de composition d'équipe remise au juge-arbitre le jour de la rencontre et encore qualifiés pour participer au double décisif (joueur n'ayant pas déclaré forfait ou abandonné en cours de partie et non disqualifié par le juge-arbitre).

Sur les rencontres du Championnat Régional, l'horaire est déterminé par la commission compétente à savoir **9h00, le dimanche**. Il faut l'accord des deux clubs pour que l'horaire de la rencontre soit modifié.

Par ailleurs, un délai de route est accordé aux équipes se déplaçant (distance la plus courte de ville à ville) à la condition que le club visiteur prévienne le club visité au plus tard l'avant-veille de la rencontre (**confirmation par mail obligatoire avec copie à l'organisateur : competitions.paca@fft.fr**).

Délai maximum autorisé :

- 30 minutes entre 100 kms et 199 kms
- 1h00 entre 200 kms et 299 kms
- 1h30 au-delà de 300 kms

Nb : Si le club qui se déplace demande le délai de route ce dernier ne peut pas être refusé par le club d'accueil. Il est important de noter que les rencontres du championnat régional ont la priorité dans tous les cas par rapport aux rencontres du niveau départemental.

Report de rencontre

Cas d'une rencontre non commencée

- Dans une rencontre non commencée, le Juge-arbitre doit prendre toutes les mesures pour que la rencontre ne soit pas reportée et puisse se disputer dans la journée.
- Il doit obtenir des capitaines que les équipes restent à sa disposition jusqu'à sa décision définitive :
 1. qu'il prendra au plus tard à 13h pour les rencontres commençant à 9h/10h
 2. qu'il prendra au plus tard à 15h30 pour les rencontres commençant à 14h00

- **Report :**

- 1. Si l'équipe visiteuse ne s'est pas déplacée, elle se déplacera lors du report.**
- 2. Si l'équipe visiteuse s'est déplacée, le report aura lieu sur ses installations.**

2 cas peuvent remettre en cause le report sur les installations de l'équipe qui s'est déplacée :

- 1. L'équipe visiteuse a remis une composition d'équipe non valide au JA et ce dernier doit le notifier dans une feuille d'observations et de décisions, qu'il transmettra à la commission compétente**
- 2. L'équipe visitée avait prévenu l'équipe visiteuse que la rencontre ne pourrait pas avoir lieu comme prévu et doit le notifier dans une feuille d'observations et de décisions auprès de la commission compétente en apportant tous les éléments matériels justificatifs (email, SMS...)**

Cas d'une rencontre commencée

- Pour les rencontres commencées, le juge-arbitre doit prendre toutes les mesures pour que la rencontre ne soit pas reportée et puisse se disputer dans la journée dans des délais raisonnables.
- Si, dans le club visité, plusieurs rencontres sont interrompues et que toutes ne peuvent pas reprendre, la priorité sera donnée aux équipes évoluant dans les divisions les plus élevées. Si plusieurs équipes évoluent dans la même division, la priorité ira aux équipes ayant fait le plus grand déplacement.
- Le vent n'est pas un motif de report (sauf alerte météo de niveau Orange). - En cas d'alerte météo, de niveau Orange minimum le jour de la rencontre, le juge-arbitre ne pourra pas imposer le maintien de celle-ci. Les renseignements sont à prendre auprès du « centre régional d'informations et de circulation routière » ou du « portail départemental de Météo France Tél. 08.92.68.02.72 ou www.meteo.fr »).

Attention

En cas d'intempéries, les reports des rencontres sont prévus au samedi suivant à 14h00.

Si les deux clubs sont d'accord, une rencontre peut être avancée. Pour rappel, il est nécessaire de prévenir l'organisateur du championnat et le service compétition de la Ligue en indiquant la date fixée de la rencontre et de mettre à jour Ten'Up.

Courts

La rencontre doit se jouer **sur deux courts** (extérieur ou intérieur) de même nature et de même surface. Il faut l'accord des deux clubs pour jouer cette rencontre sur plus de deux courts. Cette décision ne peut être imposée en cas de beau temps par une des deux équipes. Cependant, en cas de mauvais temps, le juge-arbitre peut prendre toutes les dispositions pour éviter le report d'une rencontre (nombre de courts, solutions de repli, changement de surface).

Juge-Arbitre d'Equipes

Pour inscrire des équipes en Championnat Senior, les clubs doivent déclarer un ou plusieurs JAE, suivant la règle ci-dessous :

- Jusqu'à 2 équipes inscrites : 1 JAE du club au minimum
- Pour 3 équipes et plus : 2 JAE du club au minimum

Pour rappel, les juges-arbitres doivent être présents pendant toute la durée de la rencontre.

En départemental : Un JAE peut être joueur de son équipe (et sans en être le capitaine) si et seulement s'il se fait remplacer dans ses fonctions par un autre JAE au moment de son ou ses matchs. L'organisation associée et le JAE adjoint devront être notifiés dans une feuille « d'observations et de décisions ».

En régional : Le JAE de la rencontre ne peut être joueur de la rencontre, ni d'une autre rencontre ayant lieu simultanément.

Ten'Up

Pour consulter le championnat sur Ten'Up, il convient d'utiliser les critères de recherche de celle-ci en spécifiant la ligue et la nature du championnat.

Lors de la saisie de la feuille de match sur Ten'Up, l'identification du juge-arbitre est obligatoire.

Ce dernier doit :

- être majeur
- être licencié en 2024
- posséder une qualification de juge-arbitre de rencontres par équipes (JAE)

Il est demandé que la feuille de match soit saisie **dès la fin de la rencontre** par le juge arbitre ou à défaut par le club d'accueil.

PS : Pensez à bien cliquer sur le bouton « VALIDER » après avoir enregistré les résultats.

Classements

La mise à jour du classement est mensuelle, voici les dates de sa publication au cours du Championnat Seniors.

- Mardi 5 mars 2024
- Mardi 2 avril 2024
- Mardi 7 mai 2024

Ce dernier est à appliquer **automatiquement et immédiatement** dès sa publication pour les rencontres à venir.

Nous vous prions de bien vouloir imprimer vos licences dès la publication d'un nouveau classement. En effet, le juge-arbitre devra être en mesure de contrôler votre classement. Les clubs ont la possibilité d'imprimer l'ensemble des licences correspondant à une équipe.

Statut Non Déterminé (ND) : Un joueur ayant le statut **ND** doit posséder une assimilation de classement **avant de participer à une rencontre** via l'espace Ten'Up du licencié ou via ADOC. Prévoir un délai d'environ 48 heures.

Il faudra ensuite contacter la commission compétente avant de faire jouer le joueur car selon les règlements, la procédure de reclassement aurait dû être réalisée avant le dépôt des équipes.

Joueur ND – Demande de Reclassement :

Les demandes doivent être faites avant la date limite d'inscription soit le 20 janvier 2024 au plus tard afin de participer aux Championnats Seniors. Cette dernière est à adresser via l'espace Ten'Up du licencié, ou via ADOC. Pour rappel, les joueurs ND sont bloqués dans la saisie de la fiche équipe. Pour éviter tout problème de délai, il sera prudent d'effectuer toute demande de reclassement quelques jours avant la date limite rappelée ci-dessus.

Dès la publication d'un classement mensuel, ce dernier devra être appliqué immédiatement.

Les juges-arbitres auront la mission de saisir les feuilles de matchs immédiatement après la fin de la rencontre. En effet, un résultat saisi le dimanche soir sera pris en compte dans le calcul du classement mensuel du lendemain.

Composition des équipes

La participation aux Championnats par Equipes Seniors est interdite à tout joueur ne figurant pas sur la liste d'équipe à l'exception du joueur "Joker".

Chaque équipe, par journée de championnat, dispose d'un seul joueur « Joker » qui pourra venir s'ajouter à la liste nominative des 15 joueurs maximum à condition de respecter les dispositions du championnat considéré et d'avoir un classement inférieur ou égal au joueur le moins bien classé parmi les joueurs brûlés. La date du classement du joker à prendre en compte est celle du jour de la rencontre. Ce joueur peut être un joueur brûlé d'une autre équipe du club.

Afin d'être régulièrement qualifié, le joueur « Joker » devra être licencié au plus tard la veille de la date réelle de la rencontre à laquelle il souhaite participer.

Malgré la publication des classements mensuels, **les joueurs déclarés comme brûlés par le club resteront avec ce statut pour tout le championnat.**

Exemple : En jaune, le classement des joueurs brûlés sur Ten'Up. Ils ne sont pas triés en raison de l'évolution du classement.

| Ordre | Classement le jour de la rencontre |
|-------|------------------------------------|
| 1 | 15/1 |
| 2 | 15 |
| 3 | 15/3 |
| 4 | 15/2 |
| 5 | 15/2 |

Le joueur "Joker " devra avoir, le jour de la rencontre un classement inférieur ou égal à 15/3 correspondant au classement du dernier joueur brûlé de cette équipe, en triant ces joueurs correctement.

Règles importantes

Un joueur **ne peut pas disputer deux rencontres le même jour**. De même, il ne peut pas jouer deux rencontres d'un même championnat, pour deux équipes de son club, lorsque ces 2 équipes jouent avec le même numéro de journée et qu'une rencontre a été avancée ou retardée.

La date qui sert de référence est celle du calendrier des épreuves, toute autre date est considérée comme avancée ou retardée.

Un même joueur **ne peut pas participer à 2 phases finales** (y compris la finale et les rencontres de barrages) d'un même championnat régional et/ou départemental dans 2 équipes différentes de son club.

En conséquence, un joueur « Joker » peut donc être « Joker » pour une même équipe lors des 5 journées de la phase préliminaire et/ou être joueur « Joker » dans 5 équipes différentes (1 équipe par journée de championnat).

L'objectif est de permettre une grande souplesse pour les différents clubs sachant que le nombre de joueurs joker (non inscrit sur la liste) est limité à 1 par équipe pour une journée de championnat.

La règle est différente en phase finale, car un joueur ne pourra jouer que dans une seule et unique équipe de son club.

Bonification match de double

Cette bonification s'applique pour tous les doubles homologués : doubles messieurs, doubles dames, doubles mixtes. Les meilleures victoires acquises en double (hors WO) apportent des points au bilan.

Cliquez ici pour plus d'information, [l'explication des bonifications en double](#).

En conséquence, Il est interdit de mettre de faux scores, notamment quand le double n'est pas décisif. Si les équipes ne souhaitent pas le disputer, deux solutions s'offrent à vous :

- Le double est non joué (et sera décoché sur Ten'Up)
- Un club décide de faire forfait pour les doubles (WO, application du score forfaitaire). Cependant, selon le règlement de la phase finale, le match average, set average ou même jeu average peuvent avoir de l'importance.

Forfaits

Dans ce championnat où il peut y avoir un peu plus de déplacements qu'à l'habitude, le risque de forfait peut être tentant. En plus de la pénalisation sportive (-2 points), la commission compétente peut décider de demander au club dont l'équipe a déclaré forfait de rembourser les frais engagés par les équipes, le club d'accueil, l'organisateur du Championnat.

Une équipe déclarant forfait en phase finale/match de classement d'un championnat est passible de sanctions pouvant aller jusqu'à la rétrogradation de l'équipe en division inférieure, l'année suivante. Elle perd également sa qualification pour les championnats de France.

L'objectif n'est pas de pénaliser les clubs mais de s'assurer que toutes les équipes ayant fait le choix de s'inscrire disputent le championnat dans son intégralité afin que les résultats de ce dernier ne soient pas faussés pour certaines d'entre elles.

Guide inscriptions équipes

Que ce soit pour les Championnats Départementaux et/ou Régionaux Seniors, les dates sont les suivantes :

Confirmation d'engagement / Saisie de nouvelles équipes / Saisie de la fiche équipe :
Jusqu'au 20 Janvier 2024 (via ADOC)

Toutes les actions se font avant la même date mais il est nécessaire de respecter la hiérarchie des étapes décrites ci-dessous.

N'oubliez pas de trier votre ordre des joueurs brûlés à la sortie du mensuel du 3 janvier.

ETAPE 1

Quel que soit le Championnat (Départemental/Régional), les équipes ayant participé à la saison 2023 sont préinscrites pour la saison 2024. Vous devez effectuer la confirmation (ou la suppression) de ces équipes.

Sur ADOC, aller dans l'onglet :

- Compétitions
- Par équipes : Mes équipes
- Confirmer l'engagement (ou supprimer éventuellement)

Une équipe confirmée engage sa participation dans le Championnat donné et la division indiquée.

Tout souhait de modification (descente/montée d'une division, etc.) doit être directement signifié auprès de l'organisateur du Championnat (Ligue ou Comité Départemental) avant toute action sur ADOC.

ETAPE 2

Une fois les démarches effectuées concernant les équipes préinscrites, il est possible, si le club possède les installations suffisantes, d'inscrire de nouvelles équipes.

Sur ADOC, aller dans l'onglet :

- Compétitions
- Par équipes : Inscriptions
- Niveau hiérarchique : « Ligue » même s'il s'agit de championnats départementaux excepté pour le comité 83
- Millésime : « 2024 »
- Sexe : « A choisir »
- Catégorie : « Seniors »

Pour rappel, l'inscription de nouvelles équipes se fait dans les Championnats Départementaux (pas au niveau régional).

Une fois la confirmation ou l'inscription des équipes faite, il est possible de saisir la fiche équipe. On ne peut saisir un joueur que s'il dispose d'une Licence « C » (Club - Multiraquettes) pour la saison 2024.

Rappel des règles de participation :

Un joueur qui a déjà joué en équipes « Jeunes » ou « Seniors Plus » a le droit de disputer le Championnat « Seniors ».

Droits d'engagement des équipes :

Le droit d'engagement de toutes les équipes disputant les Championnats Seniors (Départementaux et Régionaux) sera de 38 € par équipe.

Quel que soit le Championnat (départemental et/ou régional), les droits d'engagement des équipes seront prélevés sur le compte bancaire du club, le même que celui affecté aux licences. Pour ce faire, tous les Championnats, y compris, les Championnats Départementaux seront homologués à l'échelon régional (hors comité 83). Attention, dans vos critères de recherche sur ADOC ou la Gestion Sportive, il sera obligatoire de mentionner l'échelon régional (départemental pour le 83).

Règles PACA concernant l'inscription et la formation des équipes :

Attention : Ces règles ne concernent pas le championnat DQDN4 Hommes-DQDN3 Femmes (règles spécifiques)

- Chaque club doit communiquer à l'organisateur de la compétition une liste nominative de quatre joueurs au minimum et de quinze joueurs au maximum. Ces joueurs doivent être régulièrement qualifiés en vertu des dispositions des présents règlements. La liste nominative est considérée comme définitive à la date limite d'engagement.
- Les joueurs brûlés sont les joueurs les mieux classés des joueurs susceptibles d'être alignés simultanément dans le respect des règlements en vigueur. Le nombre de ces joueurs brûlés est le nombre de joueurs nécessaire pour disputer la rencontre, soit quatre joueurs en ce qui concerne les Championnats Seniors (Départementaux et Régionaux). Leurs classements au moment du dépôt des listes permet de déterminer le poids de l'équipe.
- LES JOUEURS BRÛLÉS ne pourront pas être inscrits dans aucune autre équipe du même championnat (des épreuves Seniors en Régional R1, R2, R3 et/ou Départemental).
- Les autres joueurs de la liste nominative, « les remplaçants » peuvent être inscrits sur une ou plusieurs listes nominatives de quinze joueurs maximums à condition d'avoir un classement inférieur ou égal à celui du 4ème joueur de l'équipe dans laquelle ils sont affectés comme « remplaçants ». Le classement à prendre en compte est celui au moment du dépôt des listes (classement mensuel du 9 Janvier 2024).
- La participation à un Championnat par Equipes Seniors est interdite à tout joueur ne figurant pas sur la liste d'équipe à l'exception du joueur « Joker ».
- Chaque équipe, par journée de championnat, dispose d'un seul joueur « Joker » qui pourra venir s'ajouter à la liste nominative des 15 joueurs maximum à condition de respecter les dispositions du Championnat considéré et d'avoir un classement inférieur ou égal à celui du 4ème joueur de la liste nominative déposée. La date du classement du joker à prendre en compte est celle du jour de la rencontre. Ce joueur peut être un joueur brûlé d'une autre équipe du club.

Rappel : Afin d'être régulièrement qualifié, le joueur « Joker » devra avoir été licencié la veille de la date réelle de la rencontre à laquelle il participe.

Précisions complémentaires :

- Pour les hommes comme pour les femmes, la numérotation des équipes d'un même club se fait en fonction du poids. Le poids de l'équipe n°1 doit être inférieur ou égal à celui de l'équipe n°2, lui-même inférieur ou égal à celui de l'équipe n°3
- En revanche, le joueur le mieux classé n'est pas obligé de jouer dans l'équipe n°1.

----- **Attention - Règle à respecter** -----

- Un joueur ne peut pas disputer deux rencontres le même jour. De même, il ne peut pas jouer deux rencontres ou plus du même Championnat (Régional R1, R2, R3 et/ou Départemental) possédant le même numéro de journée se déroulant à des dates différentes du fait des reports et/ou rencontres avancées. Cette infraction pourra entraîner une disqualification de l'équipe pour cette journée. Il conviendra d'être particulièrement attentif pour les rencontres décalées de division départementale. Rappel : la date qui sert de référence est celle du calendrier des épreuves régionales, toute autre date est considérée comme avancée ou retardée.
- Pour rappel, le jour de la rencontre : dans le Championnat Seniors, la composition de l'équipe ne pourra accepter la participation de plus de deux joueurs possédant le statut « NVEQ » ou d'un joueur ayant le statut « NVEQ » et un joueur ayant le statut « NVEQ Outre-Mer ».

Conseils pour la saisie de la fiche équipe :

- Le correspondant est la personne apparaissant sur les différents documents et qui sera par conséquent contactée par l'équipe adverse. Il est important de préciser/vérifier toutes ses coordonnées (téléphone, email, etc.)
- Pour pouvoir saisir les joueurs, le capitaine et le juge-arbitre, la prise de licence 2024 est obligatoire. Par ailleurs, pour pouvoir être inscrit dans la fiche équipe, les joueurs doivent posséder une licence « C » (Club - Multiraquettes) en 2024.
- Liste nominative de 15 joueurs (au maximum). Attention, seuls les joueurs inscrits sur la liste pourront jouer avec l'équipe considérée (+1 joker par journée). Nous vous invitons à mettre le maximum de joueurs sur votre liste. Pensez à réinscrire le capitaine dans la liste des joueurs, si ce dernier est susceptible de participer à des rencontres.
- Rappel : Les 4 joueurs les mieux classés (joueurs brûlés) figurant sur la liste nominative, susceptibles d'être alignés simultanément dans l'équipe considérée ne pourront pas être inscrits dans une autre équipe d'un championnat Seniors. En conséquence, n'oubliez pas de trier vos joueurs à classement égal.
- Lors de la saisie du juge-arbitre, veillez à bien affecter l'officiel « en tant que JAE » et non pas « en tant qu'Arbitre ».

Enfin, à la fin de la saisie de votre fiche équipe, n'oubliez pas de cliquer sur « Valider la Fiche Equipe ». Tant que la date limite n'est pas dépassée, le club a la possibilité de revenir sur cette fiche à tout moment.

Licences

Conformément aux décisions du bureau exécutif de la Ligue de Provence-Alpes-Côte d'Azur, la date limite de prise de licence pour l'ensemble des Championnats (départementaux et/ou régionaux) est fixée à la veille de la journée réelle de la rencontre.

Les joueurs possédant une licence « D » (découverte), « S » (scolaire) ou une licence « W » (web) ne **sont pas autorisés** à jouer en championnat par équipes. Il est possible de transformer ces licences en licence Multi-raquettes « C » (club).

En conséquence, seuls deux documents doivent être présentés (de manière imprimés et/ou dématérialisés) au juge-arbitre :

✓ la licence à jour (imprimée après la sortie du dernier classement mensuel)

✓ la pièce d'identité avec photographie

Attention, il existe cependant des spécificités pour les jeunes souhaitant jouer en seniors :

Les 2013 (catégorie 11 ans), 2012 (catégorie 12 ans), 2011 (catégorie 13 ans) et 2010 (catégorie 14 ans) doivent avoir **un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du tennis en compétition de moins d'un an établi par un médecin du sport et le montrer au juge-arbitre.**

Il n'existe pas de règle spécifique pour les autres jeunes nés en 2009 et avant.

Important

Une qualification au minimum de JAE1 est nécessaire afin d'officier sur les rencontres par équipes et JAE2 en DQDN.

Pour rappel, le juge-arbitre doit être présent pendant toute la durée de la rencontre. Ce dernier ne peut être ni capitaine, ni capitaine-adjoint dans l'exercice de ses fonctions d'officiel de l'arbitrage. Il peut être joueur uniquement en départemental, à condition qu'il soit remplacé, par un JAE1 minimum, dans l'exercice de ses fonctions pendant son/ses match(s).

Rappel : le juge-arbitre d'une rencontre peut être joueur d'une autre rencontre se déroulant en même temps. Dans le cas où le juge-arbitre d'une rencontre serait joueur d'une autre rencontre, lors de son match un autre juge-arbitre devra être présent.

En cas de litiges sportifs, c'est la Commission des Conflits Sportifs (Départementale ou Régionale en fonction du niveau du championnat) qui statuera en première instance.

Les informations sont nombreuses concernant le Championnat Seniors 2024. Sachez que les différentes personnes en charge des divisions de ce Championnat, le Service Compétition de la Ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur (Benjamin POMPORTES, Antonin CHARRIER ou Benoît VERMEULE) et les secrétariats sportifs des Comités Départementaux sont à votre disposition pour répondre à toute question.

N'hésitez pas à faire appel à eux, sans attendre la date limite de saisie des fiches d'équipes.

Bien sportivement,

La Commission Régionale Seniors